

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
11

Date de la
Convocation
27/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq
le deux avril
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, ODIN Edwige,
PATOILLARD Emilie, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe,
VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, MELLADO Nicolas,
SABOT Norbert.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/02/02

**Clôture du budget CCAS
transfert des résultats de
clôture vers le budget
communal et réintégration
de l'actif et du passif au
budget communal**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'information donnée aux membres du Conseil d'Administration
du CCAS lors de la séance du 10 avril 2024 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2024
concernant la dissolution du budget CCAS ;

Avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la
commune, il convient de clôturer le budget au 31 décembre 2024, de
transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du
budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du
budget CCAS concerné dans le budget principal de la Commune.

Le compte financier unique 2024 du budget CCAS a été approuvé ce
jour et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Section de fonctionnement

* Dépenses	4 098,88 €
* Recettes	3 250,00 €
Résultat de l'exercice 2024	- 848,88 €
Report résultat exercice 2023	2 807,37 €
Résultat de clôture 2024	1 958,49 €

Section d'investissement

* Dépenses	0,00 €
* Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Report résultat exercice 2023	626,23 €
Résultat de clôture 2024	626,23 €

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025_02_02-DE
Reçu le 09/04/2025

.../...

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à la clôture du budget CCAS,
- de transférer les résultats du compte financier unique 2024 constatés ci-dessus au budget principal de la commune,
- de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS au budget communal,

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à la clôture du budget CCAS ;
- **AFFECTE** les résultats sur le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent 2024 du budget communal reporté sur le budget principal 2025 : + 110 757,96 €
Excédent 2024 du budget CCAS reporté sur le budget principal 2025 : + 1 958,49 €
Report en section de fonctionnement du budget principal de la commune (c/002) : + 112 716,45 €

Section d'investissement

Déficit 2024 du budget communal reporté sur le budget principal 2025 : - 42 322,25 €
Excédent 2024 du budget CCAS reporté sur le budget principal 2025 : + 626,23 €
Report en section d'investissement du budget principal de la commune (c/001) : - 41 696,02 €

- **DECIDE** d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de transferts de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et / ou de titres de recettes) ;
- **DIT** que la réintégration de l'actif et du passif du budget CCAS dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget CCAS au budget principal de la commune.

Au registre sont les signatures

Le Maire
Yves BOMPIUS



Le secrétaire de séance,
Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025_02_02-DE
Reçu le 09/04/2025